OFFRE LIMITÉE ! RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

VOTRE AIDE FINANCIÈRE SIMPLIFIÉE

ENVOYEZ À VOTRE CAISSE RÉGIONALE
LE FORMULAIRE DE RÉSERVATION ET LE DEVIS

Toutes les informations et documents utiles
sont disponibles sur :

stop-essuyage.fr

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER ?

NOUS SOMMES LÀ
POUR VOUS AIDER !

03 85 81 12 64

stopessuyage@winterhalter.fr

thevenetbenedicte@orange.fr

LAVE VERRES / VAISSELLES

Modèle UC-S
Panier 400 x 400 mm
L x l x h : 460 x 603 x 725 mm
4655€ H.T.*

Modèle UC-M
Panier 500 x 500 mm
L x l x h : 600 x 603 x 725 mm
5050€ H.T.*

OSMOSEUR

Modèle AT-S
Panier 400 x 400 mm
L x l x h : 205 x 505 x 420 mm
2730€ H.T.

* Pric public H.T. (hors subvention) , à déduire 50%

Thevenet Fils
Rue Pierre Lathuilière - BP 123
71600 PARAY-LE-MONIAL (siège)
Tél. : 03 85 81 12 64
thevenet.fils@orange.fr
BEAUNE - MÂCON - MOULINS - CHALON

Winterhalter France SAS
38/40 route de Brignais
69630 Chaponost

Ne pas jeter sur la voie publique - NI Digoin

winterhalter®

SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS

THEVENET Fils

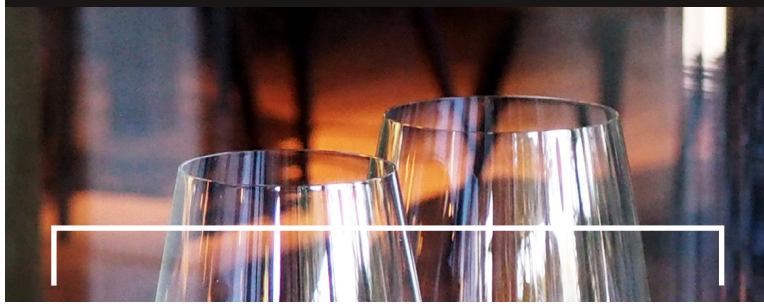

AIDE FINANCIÈRE SIMPLIFIÉE

STOP ESSUYAGE 50% REMBOURSÉ

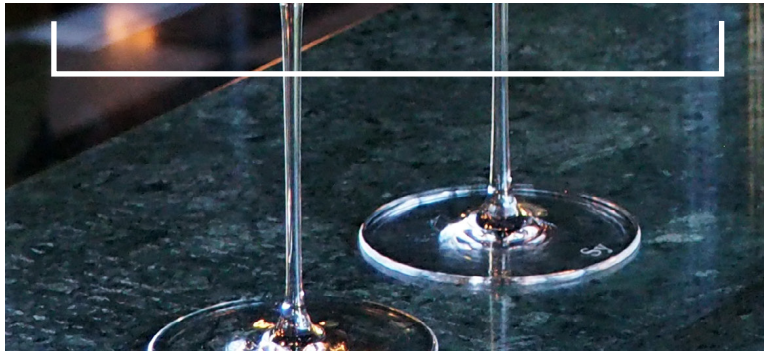

winterhalter®

SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS

L'AFS STOP ESSUYAGE POURQUOI ?

Chaque année, ce sont **100 000 journées de travail perdues** dans le secteur des Cafés, Hôtels, Restaurants, en raison des **accidents liés à l'essuyage manuel des verres** : coupures causées par le verre cassé, troubles musculo-squelettiques dûs à la répétitivité du geste...

Afin d'aider les établissements concernés, l'**Assurance Maladie - Risques professionnels** propose l'aide financière **Stop Essuyage**.

50% REMBOURSÉS !

L'AFS Stop Essuyage finance l'**achat d'un ou plusieurs lave-verres avec osmoseur**, à hauteur de 50% de l'investissement hors taxe dans la limite d'une subvention de 25 000 € par entreprise.

POUR QUI ?

Cette aide financière simplifiée est réservée aux entreprises **de 1 à 49 salariés** répondant à l'activité et au numéro de **code risques 553AC** (*Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers*) ou **801ZA** (*Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation*).

QUELS SONT LES ÉQUIPEMENTS SUBVENTIONNÉS ?

L'AFS Stop Essuyage concerne le financement :

- d'un ou plusieurs ensemble(s) composé :
  - d'un **lave-verres**
  - d'un **osmoseur**
  - et de **trois paniers** de lavage

- des **options éventuelles** suivantes :
  - un adoucisseur d'eau
  - des paniers de lavage supplémentaires
  - un dipositif anti-buée
  - un socle de réhausse pour le lave-verres
  - une table relevable pour déposer les paniers

Les équipements doivent impérativement être conformes au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

>> Plus d'infos sur : **www.stop-essuyage.fr**

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE FINANCIÈRE ?

Adressez-vous à la Caisse régionale dont dépend votre entreprise ou dont dépendent vos établissements concernés : Carsat, Cramif pour l'Ile-de-France, CGSS pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique ou La Réunion.

UNE DÉMARCHE SIMPLE

1. RÉSERVATION SUR DEVIS

Vous envoyez à la Caisse régionale le formulaire de réservation de votre aide, ainsi que la copie du devis. Vous obtenez une réponse **dans un délai de deux mois**. Si la réponse est positive, vous avez deux mois pour confirmer la réservation avec votre bon de commande.

2. CONFIRMATION SUR BON DE COMMANDE

Vous envoyez à la Caisse régionale la copie de votre bon de commande.

3. VERSEMENT DE L'AIDE SUR FACTURE

Vous envoyez à la Caisse régionale le duplicata de la facture acquittée ainsi qu'un RIB original au nom de l'entreprise. Après vérification des pièces justificatives, notamment l'attestation sur l'honneur indiquant que l'entreprise est à jour de ses cotisations sociales, la Caisse régionale vous verse le montant de l'aide financière simplifiée.